

**SUD  
OUEST**

# Annonces légales

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Aff

## Ventes aux enchères

### VENTES AU TRIBUNAL



**DROUINEAU 1927**, association d'avocats  
à responsabilité professionnelle individuelle  
22 bis, rue Arsène-Orillard, BP 83, 86003 Poitiers,  
tél. 05 49 88 02 38, fax 05 49 88 98 96  
avocat@drouineau1927.fr

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu au palais de Justice d'Angoulême, place Francis-Louvel

**MERCREDI 17 OCTOBRE 2018 À 9 H 30**

Commune de Saint-Mary (16260), lieu dit La Feuillade,  
cadastré section ZX n° 7.

À la demande du : Crédit Immobilier de France développement, société anonyme à conseil d'administration immatriculée au RCS de Paris sous le n° 379 502 644, dont le siège social est 26, rue de Madrid, 75008 Paris, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es qualités audit siège, venant aux droits du Crédit Immobilier de France Centre Ouest, à la suite de la fusion par absorption approuvée selon procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 21 avril 2016.

**Description :** Une maison d'habitation comprenant une cuisine, une buanderie, un salon salle à manger, une salle d'eau avec cabinet d'alsance, trois chambres ; une partie du grenier est aménageable ; une cour fermée avec un petit jardin à l'avant et à l'arrière de la maison.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

section : ZX ; numéro : 7 ; lieu dit La Feuillade ; contenance : 00 ha 03 a 42 ca.

Précision d'occupation : la maison est, au jour de l'établissement du procès-verbal de description, inhabité, laissée avec un certain nombre de meubles, de détritus et d'objets divers et variés.

**Conditions de la vente :** Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'Angoulême, palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au barreau d'Angoulême.

Pour visiter s'adresser à la SELARL Alexandre & Associés, huissiers de justice, au 05 45 95 95 95.

La vente aura lieu le mercredi 17 octobre 2018 à 9 h 30 en un seul lot sur la

**mise à prix de : seize mille cinq cents euros (16 500 €)**  
frais en sus.

Fait à Angoulême, le 7 septembre 2018.

Signé : M<sup>me</sup> Anne-Sophie ARBELLOT de ROUFFIGNAC,  
exercant au sein de l'AARPI DROUINEAU 1927.

## Annonces administratives et judiciaires

6778031



**Communauté d'Agglomération  
de Grand Cognac**

**AVIS AU PUBLIC**  
**Enquête publique**  
**Commune de Mérignac**

Par arrêté n°2018-79, en date du 27 août 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mérignac. La révision générale vise à prendre en compte les dispositions législatives récentes et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Cette révision a également pour objectif de répondre aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune.

L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 9 novembre 2018 inclus.

Le public est invité à consulter le dossier de révision du PLU et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions :

Au siège de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac : 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac

6772344



**Prefecture de la Charente**

**RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**relative à la demande d'autorisation déposée**  
**par la Communauté d'Agglomération du**  
**Grand Angoulême d'exploiter (régularisation)**  
**une déchetterie sur la commune de Fléac**

Il est rappelé que par arrêté en date du 16 juillet 2018, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours en vue d'autoriser l'exploitation (régularisation) d'une déchetterie située 17, Voie de l'Europe-Parc Euratlantique sur la commune de Fléac.

Le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 05.45.38.60.67.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du **lundi 10 septembre 2018 à 9h** au **mercredi 10 octobre 2018 à 17h** inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Fléac.

Le public pourra, dans ces lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné « Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA » et sélectionner la commune concernée dans la liste déroulante en bas de la page.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulême (16000), pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, M. Jacques VIAN à la mairie de Fléac (16730) jusqu'au **mercredi 10 octobre 2018 à 17 heures**.

Ces observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre, sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de Fléac.

Elles sont également transmissibles par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante : « pref-obs-ep-ileac@charente.gouv.fr ». Ces observations seront consultables sur le site internet de la préfecture « Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA - FLEAC ».

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en mairie de Fléac, celles transmises par voie postale à la mairie de Fléac ainsi que celles transmises par voie électronique, seront consultables sur le site internet de la préfecture en suivant le chemin ci-après : www.charente.gouv.fr, rubrique Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA - FLEAC ».

Le président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Fléac aux jours et heures suivants :

- **lundi 10 septembre 2018** de 9h à 12h,
- **jeudi 20 septembre 2018** de 14h à 17h,
- **vendredi 28 septembre 2018** de 9h à 12h,
- **mardi 2 octobre 2018** de 9h à 12h,
- **mercredi 10 octobre 2018** de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.

6772344



Préfecture de la Charente

**RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
relative à la demande d'autorisation déposée  
par la Communauté d'Agglomération du  
Grand Angoulême d'exploiter (régularisation)  
une déchetterie sur la commune de Fléac

Il est rappelé que par arrêté en date du 16 juillet 2018, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours en vue d'autoriser l'exploitation (régularisation) d'une déchetterie située 17, Voie de l'Europe-Parc Euratlantique sur la commune de Fléac.

Le maître d'ouvrage est la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant: 05.45.38.60.67.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs, soit du lundi 10 septembre 2018 à 9h au mercredi 10 octobre 2018 à 17h inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de Fléac.

Le public pourra, dans ces lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné «Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA» et sélectionner la commune concernée dans la liste déroulante en bas de la page.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulême (16000), pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, M. Jacques VIAN à la mairie de Fléac (16730) jusqu'au mercredi 10 octobre 2018 à 17 heures.

Ces observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre, sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie de Fléac.

Elles sont également transmissibles par courrier électronique à l'adresse de la boîte fonctionnelle suivante: «pref-obs-ep-fléac@charente.gouv.fr». Ces observations seront consultables sur le site internet de la préfecture «Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA - FLEAC».

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en mairie de Fléac, celles transmises par voie postale à la mairie de Fléac ainsi que celles transmises par voie électronique, seront consultables sur le site internet de la préfecture en suivant le chemin ci-après: www.charente.gouv.fr, rubrique Politiques Publiques - Environnement-Chasse - DUP-ICPE-IOTA - FLEAC».

Le président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Jacques VIAN, attaché territorial principal en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie de Fléac aux jours et heures suivants:

- lundi 10 septembre 2018 de 9h à 12h,
- jeudi 20 septembre 2018 de 14h à 17h,
- vendredi 20 septembre 2018 de 9h à 12h,
- mardi 2 octobre 2018 de 9h à 12h,
- mercredi 10 octobre 2018 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques - Environnement et Chasse - DUP-ICPE-IOTA) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication. La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté du Préfet de la Charente.



Annonces légales  
et judiciaires

6775012

Préfecture de la Charente  
Service de coordination des Politiques Publiques  
et d'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement

**RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Enquête parcellaire complémentaire  
en vue des acquisitions foncières nécessaires  
à la réalisation des travaux d'aménagement  
de la Ligne à Grande Vitesse  
Sud-Europe Atlantique  
Commune de Plassac-Rouffiac

Il est rappelé que, par arrêté du 15 mai 2018, le préfet de la Charente a prescrit, à la demande de SYSTRA-FONCIER agissant pour le compte de Ligne Sud Europe Atlantique Tours Bordeaux (LISEA) et conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une deuxième enquête parcellaire complémentaire sur la commune de Plassac-Rouffiac.

Cette enquête, en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, d'une durée de 22 jours, aura lieu du 11 septembre 2018 à 9h au 2 octobre 2018 à 17 heures, en mairie précitée où les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés.

Le dossier pourra, pendant la durée de l'enquête, être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations sur les limites des biens à exproprier pourront être consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance au maire qui les joindra au registre ouvert par lui.

Elles pourront également être adressées, par écrit, à l'attention de M. Jean-Marie Drouaud, chef d'exploitation de la SAUR en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, en mairie de Plassac-Rouffiac dont l'adresse est: Le Bourg, 16250 Plassac-Rouffiac. Il recevra le public à la mairie précitée selon le calendrier suivant:

- le 11 septembre 2018 de 9h à 12 heures,
- et le 2 octobre 2018 de 14h à 17 heures.

Le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, le dossier et le registre, assortis du procès-verbal et de son avis au Préfet de la Charente.

Les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture: www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques / Environnement - Chasse / DUP-ICPE-IOTA / Plassac Rouffiac).

6777054

Préfecture de la Charente  
Service de Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE**  
en vue des acquisitions foncières nécessaires  
à la réalisation des travaux d'aménagement  
de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique  
sur la commune de Nersac

Par arrêté du 10 juin 2018, le préfet de la Charente a prescrit, à la demande de SYSTRA FONCIER, agissant pour le compte de Ligne Sud Europe Atlantique Tours Bordeaux (LISEA), et conformément à la réglementation en vigueur l'ouverture d'une deuxième enquête parcellaire complémentaire sur la commune de Nersac.

Cette enquête, en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique, d'une durée de 20 jours, aura lieu du mercredi 26 septembre (9h) au lundi 15 octobre 2018 (17h) inclus en mairie précitée où les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés.

Le dossier pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et les observations être consignées sur les registres.

Les observations sur les limites des biens à exproprier pourront être consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par correspondance au maire